



Maisons-Alfort, le 4 août 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande de mise à jour de la composition intégrale de  
la préparation phytopharmaceutique  
ADJUST, identique à TYRAN**

---

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n° 2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par MANDOPS UK LIMITED, relatif à la demande de mise à jour de la composition intégrale de la préparation ADJUST.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence TYRAN, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°9400336, est en cours de validité ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour ADJUST est bien strictement identique à celle déclarée pour TYRAN ;

Considérant que le changement mineur de composition du produit de référence TYRAN a fait l'objet d'un avis de l'Afssa favorable n° 2007-1626 ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande de mise à jour de la composition intégrale de la préparation ADJUST, présentée par MANDOPS UK LIMITED.**

**La Directrice générale adjointe**

**Valérie BADUEL**